



Site internet : [http:// ffkama.fr/departement01/](http://ffkama.fr/departement01/)

MIRIBEL le 23 septembre 2026

Bonjour à tous,

***Appel à cotisation** : la cotisation annuelle des clubs 2026/2027 est fixée à 250 euros, elle est à payer avant le 15 octobre 2026 par chèque ou par virement au nom du Comité de l'AIN de karaté et Disciplines associées.*

Par chèque à l'ordre du Comité départemental de l'Ain karaté

Ou, Par virement LCL Crédit Lyonnais IBAN FR90 3000 2010 6700 0007 9081 N19
BIC Code : CRLYFRPP

Je vous souhaite une bonne saison sportive.

Le Président du comité de l'AIN de karaté et disciplines associées
Christian BOUILLARD

<i>Siège Social du comité de l'AIN de Karaté et disciplines associées : Parc des sports « LA CHANAL » 411, grande rue 01700 MIRIBEL.</i>
--